

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 19 octobre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, le mercredi 19 octobre 2022, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur DONA Mario, Maire,

Etaient présents : Madame BOULLARD Annick, Monsieur GILLET Jean-Marc, Madame BERLEZ Marie-Christine, Messieurs ADAM Christian, CROISY Richard, GIFFARD Claude, Madame OBRY Christelle, Messieurs LELONG Gianni, MARTIN Patrick, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Monsieur YOUNOUS Adep (pouvoir à Mme Boullard)
Madame BOUCHER Mélanie
Madame DEPOILLY Tiphanie
Madame VITTU Marie-Pierre
Monsieur QUENEUILLE Sébastien

Secrétaire de séance : Madame Boullard Annick

Concernant le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2022, Monsieur le Maire fait part du mail de Madame Boucher reçu par l'ensemble des élus dans l'après-midi qui demande des modifications et fait des commentaires sur les sujets traités au cours de cette précédente séance. En raison du nombre de points évoqués par l'intéressée, il est décidé d'ajouter son mail au procès-verbal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2022.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour :

- Une motion d'urgence transmise par le SIVOS Etalondes – St Rémy Boscrocourt concernant le projet de la Région de supprimer le financement du transport scolaire du midi à la rentrée scolaire de septembre 2023
- Le transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE 76

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces ajouts.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Evolution des effectifs communaux : ouverture de postes à la mairie, à l'atelier communal, à la bibliothèque
- 2) Révision du régime indemnitaire des agents communaux
- 3) Travaux de lutte contre les inondations à Mancheville : Achat d'une parcelle à l'indivision Lhioreau (section A n°166) et cession de la parcelle ZA n°26 à Monsieur José Obry
- 4) Eclairage public : extinction totale ou modulation
- 5) Remplacement des projecteurs du stade par des leds (demande d'inscription sur le programme 2022 du SDE 76)
- 6) Demandes de subvention
- 7) Subvention complémentaire à Etalondes Accueil
- 8) Budget Commune : D.M. n°3
- 9) Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés de 2023
- 10) Dénomination de la RD 78 vers saint Rémy-Boscrocourt
- 11) Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SIEA Caux Nord Est
- 12) Décisions du Maire
- 13) Motion sur la suppression du financement du transport scolaire par la Région Normandie le midi
- 14) Transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SDE 76
- 15) Questions diverses

En préambule, Monsieur le Maire indique que les statistiques concernant la reprise du covid 19 ne sont pas bonnes, d'où sa décision de porter à nouveau un masque à la réunion. Il demande aux élus de se montrer vigilants.

1) Evolution des effectifs communaux : ouverture de postes à la mairie, à l'atelier communal, à la bibliothèque

a) Recrutement au secrétariat de mairie pour préparer le remplacement de Madame Gillmann, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent dans le but de préparer la succession de Madame Gillmann, Secrétaire de Mairie, qui doit partir à la retraite courant 2023. La date définitive de ce départ à la retraite sera fonction de la suite donnée au projet de réforme des retraites.

Une déclaration d'ouverture de poste a été faite le 9 août 2022 sur le site emploi territorial.fr.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire, le recours à un agent contractuel n'étant pas nécessaire, au vu des candidatures reçues émanant de fonctionnaires. Sur la quinzaine de candidatures reçues, 4 répondaient au profil et ont été reçues. Le choix s'est porté sur Madame Elsa Gaufrêtre qui est rédacteur principal de 1^{ère} classe. Elle est secrétaire de mairie à Ponts et Marais, Nibas et Embreville.

Pour préparer la passation de fonction, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer ce poste à compter du 1^{er} décembre 2022, de manière à travailler en doublure avec Madame Gillmann pour se familiariser au poste jusque fin mars, début avril au mieux.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Mr Lelong), le Conseil Municipal, décide de créer un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B sur le grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe pour exercer les missions administratives liées au secrétariat de mairie, à raison de 37 heures 30 par semaine, à compter du 1^{er} décembre 2022.

La personne recrutée occupera les fonctions de secrétaire de mairie au départ à la retraite de la secrétaire de mairie en poste.

b) recrutements à l'atelier :

Monsieur le Maire expose que les tâches confiées aux agents de l'atelier vont s'accroître fortement au cours de l'année prochaine.

-Pour les bâtiments, au titre des travaux d'économie d'énergie : changement du chauffage et de l'éclairage à l'école, changement de l'éclairage à la salle polyvalente ; poursuite des travaux de rénovation de l'intérieur de l'église ; pose de mobilier dans le centre bourg et petits travaux de maçonnerie, tous ces chantiers s'ajoutant aux travaux récurrents et fortuits sur les bâtiments.

En plus de ces travaux, il est prévu d'isoler le mur de la salle polyvalente côté salon de coiffure, ce qui permettra de régler aussi le problème du bruit. Ces travaux seront confiés à une entreprise.

L'absence prolongée de Monsieur Fournot vient compliquer la situation au niveau des travaux sur les bâtiments.

-Pour les espaces verts, mise en œuvre des actions décidées par la Commission Développement Durable avec la création de nouveaux massifs fleuris dans différents secteurs de la commune, la modification des massifs en place pour les rendre moins chronophages et plus économes en eau, poursuite de l'aménagement paysager du centre-bourg.

Devant la multiplication de ces actions, Monsieur le Maire propose de renforcer l'effectif de l'atelier selon les modalités suivantes :

Pour le remplacement de Monsieur Fournot, il propose de faire appel à Monsieur Kévin Foire, qui donne satisfaction en tant que P.E.C. Son contrat se terminant au 14 décembre, il sera recruté en CDD pour 30 ou 35 heures par semaine, à compter du 15 décembre 2022.

Pour les gros chantiers à venir sur les bâtiments, il propose de recruter une personne soit en contrat PEC, soit en tant qu'agent contractuel en CDD sur un an, à partir du 1^{er} janvier 2022

Pour les espaces verts, il propose de faire appel aussi à un PEC, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Lelong s'interroge sur l'intérêt de recruter une personne aux espaces verts dès le mois de janvier 2023, alors qu'il s'agit d'une saison creuse.

Monsieur Gillet lui répond qu'il va y avoir un travail de fond, pour préparer le terrain avant les plantations du printemps. Il signale aussi le retard pris dans la pose du paillis dans les massifs pour limiter les arrosages.

Monsieur Lelong rappelle qu'il avait demandé à connaître l'évolution de la courbe de la masse salariale du fait des départs à la retraite et des recrutements.

Monsieur le Maire communique les chiffres :

Fin 2022 : 425.000 € (42 % des dépenses de fonctionnement)

2023 : 441.845 € (44% des dépenses de fonctionnement)

2024 : 374.320 € (35% des dépenses de fonctionnement)

Monsieur Lelong indique que ces chiffres ne prennent pas en compte les augmentations de salaires qu'il faudra certainement prévoir liées au pouvoir d'achat.

Sur le principe, Monsieur Lelong n'est pas contre la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments, mais il regrette de découvrir les projets au cours de la réunion alors qu'il fait partie de la Commission Travaux. Il aurait souhaité que les membres de cette commission puissent analyser les projets et donner leurs avis.

Monsieur Adam remarque que certaines commissions envoient des comptes-rendus de leurs réunions, et d'autres pas. Il demande à avoir les comptes-rendus de toutes les commissions.

Monsieur Croisy lui répond qu'il ne fait plus de réunion.

Monsieur Lelong indique qu'il ne peut pas se prononcer sur la création de postes, si on ne sait pas où on va.

c) recrutement à la bibliothèque :

Le contrat PEC en cours va se terminer le 30 novembre prochain. Pour que la bibliothèque continue à fonctionner, il faudra soit recruter un nouveau PEC ou recruter un agent contractuel en CDD, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire soumet au vote des élus la création des différents postes pour l'atelier et la bibliothèque :

- Agent non permanent en CDD en remplacement d'un agent indisponible à raison de 35 heures, ou 30 heures par semaine
Par 10 voix pour et 1 abstention (Mr Lelong), le Conseil Municipal décide de créer le poste, à compter du 15 décembre 2022, pour la durée d'absence de l'agent.
- Agent non permanent en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans les bâtiments
Par 10 voix pour et 1 abstention (Mr Lelong), le Conseil Municipal décide de créer le poste, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Agent non permanent en CDD pour accroissement temporaire d'activités aux espaces verts
Par 9 voix pour et 2 abstentions (Mr Lelong, Mme Obry), le Conseil Municipal décide de créer le poste, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une année.
- Agent non permanent en CDD à la bibliothèque :
Par 4 voix pour (Mr Dona, Mr Gillet, Mme Berlez, Mr Adam) et 7 abstentions (Mr Younous, Mme Boullard, Mr Giffard, Mr Croisy, Mme Obry, Mr Lelong, Mr Martin) le Conseil Municipal décide de créer le poste à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une année
Pour les trois derniers postes (bâtiment, espaces verts et bibliothèque), le Conseil Municipal fera appel à des contrats CUI au titre du Parcours Emplois Compétence si cela est possible. Sinon il créera les postes d'agents contractuels en CDD.

2) Révision du régime indemnitaire des agents communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui a été mis en place par le Conseil Municipal, par délibération du 13 décembre 2017, les catégories d'agent pouvant en bénéficier ayant évoluées.

Pour rappel, ce régime indemnitaire se compose d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent, et éventuellement d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, décide de modifier le RIFSEEP, à compter du 1^{er} décembre 2022 selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat.

En plus des catégories de personnel indiqués dans la délibération du 13 décembre 2022 (Attaché et Secrétaire de Mairie, Adjoint Administratif, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique), bénéficiaires du RIFSEEP, est ajouté « Rédacteur Territorial ».

Les montants maxima annuels des indemnités sont également réévalués, sachant qu'ils restent en deçà des plafonds fixés pour les agents de l'Etat

	IFSE	CIA
Attaché et Secrétaire de Mairie	groupe 1 :	600 €
	groupe 2 :	600 €
Rédacteur	groupe 1 :	600 €
	groupe 2 :	600 €
Adjoint Administratif	groupe 1 :	400 €
	groupe 2 :	400 €
Agent de Maîtrise	groupe 1 :	500 €
	groupe 2 :	500 €
Adjoint Technique	groupe 1 :	500 €
	groupe 2 :	500 €

3) Travaux de lutte contre les inondations à Mancheville : Achat d'une parcelle à l'indivision Lhioreau (section A n°166) et cession de la parcelle ZA n°26 à Monsieur José Obry

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la traverse de Mancheville, il faut traiter le problème de l'inondation de la route. Il a été décidé de créer un bassin de rétention dans la Cavée Joubert. Mais l'étude hydrologique a conclu que cette cavée ne sera pas suffisante pour stocker l'eau venant du plateau en amont. Il est nécessaire d'avoir une capacité de 2200 m³.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire s'est mis en relation avec l'indivision Lhioreau, propriétaire de la parcelle jouxtant la cavée pour voir si elle accepterait de vendre un bout de terrain. Ils ont accepté pour le prix de 11 € le m². La surface à acheter est de l'ordre de 1900 m². Ce terrain est une terre agricole cultivée par Monsieur José Obry et il est nécessaire d'avoir aussi son consentement pour que l'opération puisse se réaliser, en sachant qu'il faut que la Commune l'indemnise pour la perte d'exploitation. Par courrier du 28 septembre 2022, Monsieur Obry a accepté de ne plus exploiter la parcelle achetée par la Commune, mais plutôt qu'une indemnisation, il demande que la Commune lui cède à titre gratuit la parcelle ZA n°26 qu'elle lui loue déjà.

Monsieur le Maire constate que cette cession n'a pas d'incidence pour la Commune puisque cette parcelle de 1830 m² était déjà louée pour une somme dérisoire à Monsieur Obry (selon les règles des baux ruraux, autour de 25 € par an) et qu'elle n'a aucune utilité pour la Commune.

Monsieur Lelong constate que Monsieur Obry fait une bonne affaire car une indemnisation pour la perte d'exploitation n'atteindrait pas la valeur de cette parcelle agricole.

Il fait le lien avec la perte des terres agricoles que vont subir les agriculteurs avec la construction de l'hôpital.

Monsieur le Maire lui répond que pour l'hôpital, les transactions seront du ressort de la SAFER.

Par 9 voix pour et 2 abstentions (Mr Adam, Mr Lelong), le Conseil Municipal décide d'acheter à l'indivision Lhioreau une parcelle de 1900 m² jouxtant la cavée « Joubert » à prélever sur la parcelle section A n°166 pour un coût de 11 € le m². Il prendra en charge les frais de géomètre et les frais notariés.

Par 9 voix pour et 2 abstentions (Mr Adam, Mr Lelong), le Conseil Municipal décide de céder à titre gratuit la parcelle section ZA n°26 à Monsieur José Obry, en compensation de la perte d'exploitation de la parcelle agricole acquise par la Commune auprès de l'indivision Lhioreau. Il prendra en charge les frais notariés. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférant à cette cession.

4) Eclairage public : extinction totale ou modulation

Monsieur le Maire fait distribuer un document récapitulant les différentes actions possibles pour réduire le coût de l'éclairage public et du stade et il demande aux élus de se prononcer sur les différentes options.

- Soit éteindre complètement l'éclairage public de 23 heures à 5 heures, à l'exception de certaines zones pour des questions de sécurité, à définir
- Soit maintenir l'éclairage sur toute la commune, mais en modulant une baisse d'intensité des leds.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée à changer toutes les têtes d'éclairage de la Commune par des Led, par l'intermédiaire du SDE 76. Cela devrait se faire au cours de l'hiver prochain. Quand le changement sera fait, il sera possible de moduler l'éclairage mât par mât.

Madame Boullard fait remarquer que dans la rue de la Vierge, l'éclairage est déjà passé en led.

Monsieur Adam aurait souhaité que la première option soit formulée différemment. Pour lui la question est de savoir si on éteint complètement l'éclairage public ou non.

Monsieur Martin est aussi dubitatif sur la formule proposée.

Monsieur le Maire a proposé de conserver certaines zones éclairées pour des questions de sécurité au niveau de la circulation routière (exemple : passage piéton dans le centre bourg). Il ne veut pas que sa responsabilité soit mise en cause si un accident survenait alors que l'éclairage serait coupé.

Monsieur Lelong demande s'il est possible de délibérer aujourd'hui et de revenir plus tard sur la décision si le choix fait ce soir ne va pas.

Monsieur Gillet pense que l'on peut faire un choix à titre expérimental.

Sont soumis au vote les 2 options.

Concernant l'extinction complète de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures (sauf certaines zones), par 3 pour (Mr Croisy, Mr Lelong, Mr Martin) et 8 contre (Mr Dona, Mr Younous, Mme Boullard, Mr Gillet, Mme Berlez, Mr Adam, Mr Giffard, Mme Obry), le Conseil Municipal rejette cette option.

Par 4 voix pour (Mr Dona, Mr Gillet, Mme Berlez, Mme Obry) et par 7 abstentions (Mr Younous, Mme Boullard, Mr Adam, Mr Croisy, Mr Giffard, Mr Lelong, Mr Martin), le Conseil Municipal décide de mettre en place une modulation de l'éclairage public quand les mâts seront équipés en lampes led. La modulation sera étudiée en fonction des zones à définir.

5) Remplacement des projecteurs du stade par des leds (demande d'inscription sur le programme 2022 du SDE 76)

Monsieur le Maire expose que les terrains d'honneur et d'entraînement sont tous les deux équipés avec des lampes sodium. La hauteur des mâts fait que lorsqu'ils tombent en panne, il faut faire appel à une société qui dispose d'une nacelle spéciale. Le coût de réparation est très élevé.

Monsieur Lelong demande si le terrain d'entraînement est occupé régulièrement. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne l'est plus autant qu'avant

Toutefois, Monsieur Croisy a constaté que le RCE allume tous les projecteurs même s'il n'est pas utilisé.

Monsieur le Maire signale qu'il va faire un travail avec toutes les associations pour qu'elles soient attentives à leurs consommations électriques et qu'elles fassent un effort dans leur façon de fonctionner.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au changement des lampes des projecteurs du stade par des leds, pour un coût total de 58.288, 03 € TTC, le SDE 76 apportant une aide de 20.554, 24 €. Il décide d'inscrire cette dépense à une décision modificative sur le budget 2022. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette affaire.

Monsieur le Maire signale que plusieurs lampes sont en panne. Il ne prévoit pas de les réparer. Il attendra qu'elles soient changées quand elles passeront en led.

Monsieur Adam demande si l'éclairage du Chemin du Stade est prévu dans cette opération.

Monsieur le Maire lui répond que cela est déjà inclus dans le changement des éclairages de toutes les rues tout comme le parking derrière la salle polyvalente.

6) Demandes de subvention

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions pour les opérations suivantes :

- Travaux de lutte contre les inondations à Mancheville auprès du Département et de l'Agence de l'Eau. Le coût indiqué par V3D Concept (135.189, 50 € TTC) pour la présente demande de subvention est à actualiser car sont intégrées des dépenses qui relèvent des travaux de voirie.

- Isolation de l'école par l'intérieur (87.162, 72 € TTC) auprès de la C.C.V.S, du Département et de l'Etat au titre de la DETR et du DSIL

- Installation de 2 nouvelles bornes incendie (rue de la Vierge, à la Briqueterie) et remplacement d'une borne (à l'angle de la rue de la Vierge et de la rue du Mesnil-Sterling) 10.773, 65 € auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR.

Madame Obry demande si celle de la rue de Flocques est à prendre en compte dans la demande de subvention.

Monsieur le Maire lui répond par la négative. Il n'était pas possible d'attendre après les subventions car il fallait impérativement qu'elle soit installée avant le réaménagement du trottoir. Le même impératif de délai s'est posé pour celle qui va être installée rue Abbé Lambard. Elle doit être installée avant le dépôt du permis de construire de la cantine scolaire.

Il ajoute que la réserve incendie qui devait être installée à Mancheville, en application du Règlement Départemental de Lutte Contre L'Incendie n'est plus nécessaire. Suite à l'action des Maires qui se sont plaints de la lourdeur de ce règlement, celui-ci a été allégé et les contraintes de distances entre les équipements de lutte contre l'incendie ont été revues à la hausse.

- Reprise des concessions en état d'abandon auprès de l'Etat (DETR) 32.640 € TTC pour l'ensemble des 26 concessions, sachant qu'elles ne seront pas forcément toutes reprises, si des familles décident de remettre en état celles qui leur appartiennent.

Monsieur Giffard demande que la mairie fasse attention à ne pas accorder de renouvellement de concessions sur les concessions en état d'abandon car il ne serait plus possible de lancer la procédure pour celles-ci, alors qu'elles seraient en mauvais état.

7) Subvention complémentaire à Etalondes Accueil

Cette subvention vise à rembourser Etalondes Accueil des frais qu'elle a eu pour confectionner les cadeaux offerts aux nouveaux arrivants. La subvention proposée est de 100 €.

Monsieur le Maire tient à remercier Etalondes Accueil et Couture et Loisirs pour leurs participations aux cadeaux offerts aux nouveaux habitants, ainsi que les Ets Bollé qui ont offert des fleurs.

Madame Boullard fait part de la demande de Monsieur Younous qui ne trouve pas équitable de verser une subvention à Etalondes Accueil et pas à Couture et Loisirs.

Madame Boullard est allée voir avec Monsieur Younous la Présidente de Couture et Loisirs et celle-ci n'a pas voulu que la Commune lui paye quoi que ce soit. Cette dernière a refusé une nouvelle fois quand Madame Boullard est allée la revoir.

Madame Obry ne comprend pas qu'il faille retourner voir la Présidente de Couture et Loisirs comme le suggère Monsieur le Maire, si elle a dit clairement qu'elle ne voulait pas de subvention.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Berlez), décide de verser une subvention complémentaire de 100 € à Etalondes Accueil pour la rembourser des frais qu'elle a eus pour la confection des cadeaux aux nouveaux habitants d'Etalondes.

Il est toutefois fait remarquer que plutôt que de verser une subvention, il aurait mieux valu faire un bon d'achat pour le matériel ou l'acheter directement.

8) Budget Commune : D.M. n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°3 suivante sur le budget communal :

I – Fonctionnement :

- a) Dépenses : chap 65 : c/ 6574 – subventions aux associations : 100 €
(subvention complémentaire à Etalondes Accueil)
chap. 023 : virement à la section d'investissement : 57.745 €
chap.11 c/615221 entretien des bâtiments communaux : -57.845 €

II – Investissement :

a) Recettes : chap 021 : virement de la section de fonctionnement : 57.745 €
chap.041 c/13258 : Opérations patrimoniales : 20.555 € (subvention du SDE 76 sur les travaux d'éclairage au stade)

- b) dépenses : op. 226 mise aux normes signalisation routière c/2315 : 20.000 €
op.231 changement des têtes d'éclairage c/2315 : 58.300 €

9) Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés de 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les dates suivantes pour l'ouverture exceptionnelles des commerces les dimanches et jours fériés en 2023 : 15/01, 02/07, 27/08, 03/09, 03/12, 10/12, 17/12, 24/12

10) Dénomination de la RD 78 vers saint Rémy-Boscrocourt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « route de Saint Rémy-Boscrocourt » au tronçon de la RD 78 partant de la rue d'Heudelimont vers St Rémy-Boscrocourt.

11) Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SIEA Caux Nord Est

Suite à la présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour les différents services du SIEA Caux Nord Est.

12) Décisions

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prise par délégation du Conseil Municipal

- Contrat de fourniture de gaz avec EDF pour 3 ans : abonnement : 48, 75 € HT/mois – prix unitaire c€/kWh : 15, 258 €
- Contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour 3 ans pour la salle polyvalente et l'école :
abonnement : 30, 18 € HT/mois – heures pleines hiver : 56, 476 centimes d'€/kWh / Heures creuses hiver : 27, 563 centimes d'€/kWh / heures pleines été : 23, 530 centimes d'€/kWh / heures creuses été : 15, 555 centimes d'€/kWh
- Contrat avec la Sté SOCOTEC pour une mission de Bureau de contrôle pour la construction de la cantine scolaire : Mission de contrôle technique de base : 4.950 € HT – attestation accessibilité handicapés : 300, 00 € HT – attestation TRT 2012 : 600, 00 € HT
- Contrat avec la Sté Qualiconsult pour une mission Sécurité et Protection de la Santé pour la construction de la cantine scolaire : 3.540 € HT

13) Motion d'urgence interpellant la Région Normandie sur la suppression du financement du transport scolaire le midi à partir de septembre 2023

Suite aux explications apportées par Monsieur Gillet sur les raisons de cette suppression, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la motion d'urgence suivante :

Le Conseil régional de Normandie, présidé par M. Hervé Morin, a annoncé par courrier le 31 juillet 2022 aux présidents des syndicats scolaires de Seine-Maritime et de l'Eure qu'à compter de la rentrée 2023, la Région Normandie n'assurerait plus le financement du transport scolaire dédié au temps méridien, à la restauration scolaire des enfants.

- Cette décision prise sans aucune concertation préalable avec les communes rurales concernées et leurs syndicats scolaires intervient alors que les communes doivent faire face à la baisse structurelle des dotations aux collectivités et encaissent de plein fouet le choc inflationniste lié à la guerre russe contre l'Ukraine.

- Cette décision intervient alors que les communes rurales sont incitées par les services de l'Education nationale depuis de nombreuses années à se regrouper pour l'organisation de l'école ; le plus souvent elles n'ont pas d'autres choix que de le faire et doivent du même coup renoncer à leur école communale et organiser une restauration scolaire partagée qui entraîne le déplacement des enfants par car scolaire sur le temps méridien.

- Cette décision va à l'encontre de l'engagement d'une harmonisation par le haut des politiques régionales qui avait été prise par le Président de Région au moment de la fusion, en 2015, des deux régions Haute et Basse Normandie en une seule grande Région.

- Cette décision d'arrêt de la prise en charge par la Région Normandie à la rentrée 2023 du transport scolaire pour la cantine – transport qu'impose l'organisation des regroupements scolaires – constitue un recul du soutien à la ruralité qui revendique pour ses enfants la même qualité de prise en charge que dans les métropoles.

- Cette décision s'appuie sur un argument juridique spécieux selon lequel l'obligation de prise en charge du transport scolaire pour le temps de cantine ne s'imposerait pas à la Région, autorité organisatrice des transports. En effet, la cantine, le repas sur le temps méridien sont indissociables du temps scolaire et indispensables au bien-être des enfants, au bon fonctionnement des regroupements scolaires que les

communes n'ont, la plupart du temps, pas choisi. Comment en effet une journée d'école pourrait s'envisager sans coupure méridienne pour la restauration des enfants ?...

Aussi

Considérant l'annonce non concertée faite par la Région Normandie de mettre fin à partir de 2023 à la prise en charge du transport scolaire pour le temps de cantine au détriment des communes rurales déjà lourdement mises en difficulté par les baisses structurelles de dotations ;

Considérant le fait que les communes rurales et, partant, leurs syndicats scolaires se sont vu imposer l'organisation de la scolarité en regroupements scolaires ;

Considérant le fait que ces regroupements imposent de fait des déplacements scolaires sur le temps méridien pour permettre aux enfants des écoles rurales d'accéder à la cantine ;

Le Conseil Municipal d'Étalondes

Demande solennellement au Président de la Région Normandie, Hervé Morin, de revenir sur la décision annoncée par la collectivité régionale de mettre un terme à partir de la rentrée scolaire 2023 au financement du transport scolaire du temps méridien pour l'accès à la cantine des enfants des écoles rurales, décision qui constitue un bien mauvais coup porté à la ruralité au regard des effets financiers très conséquents qu'elle aura sur les petites communes et sur leurs syndicats scolaires mais aussi sur l'organisation scolaire tellement importante pour nos enfants ou,

A défaut,

D'envisager un retrait de l'accompagnement régional bien plus progressif – lissé sur une période de 5 ans par exemple – pour ne pas placer les Syndicats scolaires devant le fait accompli. Ils ne sont en effet en rien comble d'une situation historique qui tient à l'organisation régionale d'avant la fusion.

Monsieur Martin demande combien d'enfants sont concernés par le transport du midi.

Monsieur Gillet lui répond que cela représente une dizaine d'enfants. Il s'agit soit d'enfants transférés d'une cantine à une autre quand il y en a trop dans l'une des deux cantines, soit d'enfants qui rentrent manger chez eux. Il constate que cela ne remplit pas un bus et qu'un minibus serait suffisant. Certains SIVOS ont calculé le surcoût à environ 20.000 € s'ils devaient prendre en charge le financement du transport le midi.

Monsieur le Maire indique que le SIVOS devra se pencher rapidement sur ce problème si la région refuse de revenir sur sa décision.

Monsieur Gillet lui répond que le SIVOS commencera à réfléchir à la nouvelle organisation en janvier 2023. On peut s'attendre à ce que le nombre d'enfants mangeant dans les cantines soit plus nombreux car des parents ne voudront pas faire des allers et retours le midi pour récupérer leurs enfants à la sortie d'école.

14) transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SDE 76

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques

L'existence d'un réseau de 115 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,

L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du Schéma Directeur IRVE par le SDE76, faisant ressortir l'insuffisance du parc de bornes actuel et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,

Les différentes demandes des communes, d'installation de bornes de recharges

La nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet du département, un schéma directeur de déploiement de celles-ci afin de bénéficier d'un taux de 75% de prise en charge du coût de raccordement des IRVE,

La reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du Havre, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- Accepte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

15) Questions diverses

*Monsieur le Maire signale que les travaux de la rue de Flocques sont pratiquement terminés. Il reste à faire le marquage au sol et la signalisation verticale.

Dans la rue de la Couture, un géotextile et des galets seront mis le long de la propriété de Mme Octau.

Rue du Briquet, les travaux sont en cours et devraient s'achever le 27 octobre. Monsieur le Maire a demandé un devis pour prolonger la sente piétons sur l'espace vert de Leclerc. Il a aussi demandé un devis pour refaire le trottoir à la Couture devant chez Mr Giffard.

*Plusieurs peupliers du Clos vont être élagués par Mr Dumont. Des frênes sont malades dans le bosquet du Clos, mais ils peuvent attendre.

*Monsieur le Maire a reçu le devis pour la signalétique du centre-bourg. Il en fera une analyse avec Mr Gillet.

*Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec les représentants de la Renaissance pour l'organisation de la fête de la musique en 2023. Monsieur le Maire tenait à ce que cette fête soit organisée et il pensait que les Commissions Communales pourraient s'en charger. Monsieur Younous a contacté la Renaissance pour qu'elle s'en occupe et elle aurait accepté. Mais, Monsieur le Maire n'était pas favorable à ce que l'Association propose cette manifestation, sans avoir un projet suffisamment étoffé. Il en ressort que rien n'est fait et il demandera, dans le cadre de leurs missions, aux Commissions Enfance Jeunesse et Vie Associative de s'en occuper.

Monsieur le Maire avait d'autres projets pour la Renaissance. Il souhaitait lui proposer de prendre part dans l'organisation de certaines activités au profit des aînés, en lieu et place du Club des Aînés qui est sur le point de s'arrêter. Mais la Renaissance a rejeté cette proposition.

Monsieur le Maire cherche avec les membres du Bureau du Club des Aînés d'autres solutions. Il tient à ce que les activités de cette association perdurent car c'est le moyen pour les aînés de garder un lien social et de rompre l'isolement.

*Madame Boullard annonce que la distribution des cartes-cadeaux de fin d'année aux aînés aura lieu les 15, 16 et 17 décembre 2022. Pour préparer son planning de distribution, elle demande que les élus fassent connaître leurs disponibilités. Madame Obry ne sera pas disponible le 17 décembre. Monsieur Lelong ne peut que le samedi 17.

Elle signale que les élus seront invités à la remise des récompenses aux diplômés le lundi 19 décembre à 19 heures à la salle polyvalente.

Au nom de Monsieur Younous et en son nom, elle demande à Monsieur le Maire pourquoi il n'y a plus de réunion du bureau municipal.

Monsieur le Maire répond que dans le cadre d'une feuille de route adressée aux adjoints fin juin, il avait proposé d'organiser une rencontre et il n'a pas eu de retour.

Madame Boullard regrette d'apprendre des informations importantes par une voie externe plutôt que par la mairie.

Monsieur le Maire s'étonne de cette remarque car il se souvient que du temps du précédent maire, il y a eu pendant un moment des réunions Maire et Adjoints. Puis, elles ont été supprimées et aucun adjoint n'a réclamé pour qu'elles reprennent.

Il regrette également que ce sujet vienne en question diverse au Conseil Municipal alors que Madame Boullard aurait pu lui en faire la demande quand elle vient le voir pour des points à traiter. Monsieur Younous aurait pu lui en parler directement également.

Monsieur le Maire attend des réunions Maire et Adjoints que ces derniers fournissent un travail de leur côté.

Madame Boullard fait remarquer que cela arrive que les Adjointes mènent des actions et qu'ils se rendent compte que Monsieur le Maire a fait aussi un travail de son côté sur le même sujet.

*Madame Boullard fait part d'une autre demande de Monsieur Younous. Il demande où en est le repas des conseillers municipaux. La Commission était restée sur l'idée d'un apéritif dinatoire plutôt qu'un repas. Monsieur le Maire est étonné de cette question émanant de Monsieur Younous car il lui avait demandé d'organiser un repas du même genre que celui auquel il participe pour les ACPG – CATM (journée pêche ou pétanque). Il ne souhaite pas que ce soit un repas dans un restaurant où on reste à table sans échanger avec les uns et les autres et où chacun repart chez soi à la fin du repas.

Monsieur Younous lui avait répondu qu'il ne s'en occuperait pas et Monsieur le Maire est étonné qu'aujourd'hui il pose la question.

Monsieur le Maire n'est pas opposé à faire un repas. Il s'est même renseigné auprès du nouveau restaurant à la Pipe.

*Monsieur Giffard tient à remercier Madame Boullard et le CCAS pour le repas des aînés.

Il signale le problème des tables de la salle polyvalente qui restent en place et qui gênent les séances de gymnastique du mardi soir.

*Monsieur Croisy signale la présence d'un nid de frelons dans le bosquet à côté de chez lui.

*Monsieur Lelong signale des microcoupures de courant rue de la Vierge et rue du Mesnil-Sterling.

Il demande à connaître les conclusions de la réunion qui s'est tenue avec les agriculteurs sur le problème de la circulation routière. Il regrette la teneur du courrier qui les met en cause.

Monsieur le maire indique qu'il a tenu à faire cette réunion car beaucoup de mobilier urbain a été endommagé par des engins agricoles (potelets, radar pédagogique, feu à la Pipe, massifs de fleurs à la Pipe, etc). Il ne s'agit pas forcément des agriculteurs d'Étalondes. Mais, il se devait de les rencontrer pour les alerter sur ces dégradations et avoir leurs avis sur des actions qui pourraient être mises en œuvre. Un agriculteur est venu et les échanges ont été constructifs. Dans le programme de signalisation à venir, on va chercher à mettre les panneaux de signalisation le plus loin possible de la chaussée, là où cela est possible. Pour les potelets cassés dans le centre-bourg, on attend de voir s'il faut les remettre. Les petits potelets en bois sur la RD 925 seront retirés.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il n'a rien contre les agriculteurs d'Étalondes. Mais pour la majeure partie des dommages causés au mobilier urbain, il s'agit bien d'engins agricoles qui sont les auteurs. Soit, on a retrouvé des pièces de tracteur sur les lieux, soit ils ont été vu par des riverains.

*Monsieur Martin demande s'il est toujours prévu de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la cantine.

Monsieur le Maire lui répond que la structure du toit a été prévue pour cela. Mais on attend toujours après le SDE76 qui est le porteur du projet. Monsieur le Maire l'a relancé à plusieurs reprises et n'a pas de réponse.

Monsieur Martin demande qui paiera les travaux et à qui ira la production d'électricité.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le SDE qui installe les panneaux et qui récupère l'électricité. Au bout de 25 ans, l'équipement reviendra à la commune.

*Madame Berlez annonce que le panneau lumineux d'information est en attente de livraison. Il est retardé en raison des pénuries de carburant.

*Monsieur Gillet signale que la Préfecture met en place un nouveau système d'alerte passant par les mobiles. La Commune pourrait s'y associer. Ce nouveau système d'alerte sera intégré dans le PCS

Les débats étant clos, la séance est levée à 23 h 35.